

Gilbert COLLARD



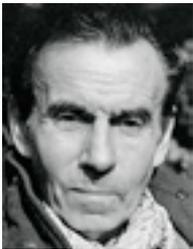
Avocat au barreau de Marseille depuis 1971, Gilbert Collard occupe une place de premier plan parmi les « ténors du barreau ». On le voit impliqué dans les affaires les plus médiatiques ou extrêmes de notre époque (Ranucci, Klaus Barbie, Aussaresses, Virenque et Festina, AZF, Patrice Allègre, l'Arche de Zoé, le berger de Castellar, etc.).

Mais Gilbert Collard n'est pas qu'un « homme de parole », il est aussi un « homme de plume » qui sait traduire en textes littéraires les réflexions que lui inspirent son expérience du présent ou l'histoire judiciaire du passé, un

grand lecteur et un érudit.

Depuis *Le psychiatre, le juge et son fou* en 1981, on lui doit une trentaine de titres, parmi lesquels *Voltaire, l'affaire Calas et nous* (Belles Lettres, 1994), *Les grandes erreurs judiciaires du passé* (Tallandier 1997), *Peut-on rire de tout ?* (Favre, 2000), *Assa Saint, l'histoire de Jacques Fesh, bon larron moderne* (Presses de la Renaissance, 2003), *L'étrange affaire Alègre* (Rocher, 2005), *L'art de s'exprimer en public : les secrets dévoilés des orateurs* (Presses de la Renaissance, 2007). Dernier titre paru : *Avocat de l'impossible* (éd. Hors Collection, 2010), un livre à forme d'entretien où il se livre avec la plus grande sincérité. Gilbert Collard est en pleine phase avec son temps. On le voit ou on l'entend sur les télévisions et les radios, où il commente l'actualité judiciaire.

Louis-Ferdinand CÉLINE



« Voyager, c'est bien utile, ça fait travailler l'imagination. Tout le reste n'est que déceptions et fatigues. Notre voyage à nous est entièrement imaginaire. Voilà sa force.

Il va de la vie à la mort. Hommes, bêtes, villes et choses, tout est imaginé. C'est un roman, rien qu'une histoire fictive. Littré le dit, qui ne se trompe jamais.

Et puis d'abord, tout le monde peut en faire autant. Il suffit de fermer les yeux.

C'est de l'autre côté de la rue. »

Exorde du *Voyage au bout de la nuit*, 1932.